



L'un des premiers candidats, Ronan Eugène Colly, est originaire de Locronan, comme le montre la liste des 12 finistériens entrés à l'école en 1834 et 1835, et devant en sortir en 1836 et 1837. Né le 12 février 1818, c'était un petit-fils de Louis Piclet, sénéchal de Locronan avant 1789, nommé par la suite juge de paix à Pont-Croix, puis administrateur du Finistère, malheureusement pour lui, car cette fonction le conduira sur l'échafaud le 22 mai 1794.

À Locronan, le 18 août 1833, le conseil municipal *"tout en reconnaissant qu'il serait très utile pour le pays d'avoir à Locronan une école primaire, a l'honneur d'observer que la commune n'ayant aucune ressource, se trouve dans l'impossibilité d'assurer à un instituteur le traitement que la loi lui accorde, et dont le minimum a été fixé à 200 francs.*

*Qu'une maison appartenant à la commune et qui servait anciennement de presbytère conviendrait pour l'établissement d'une école et au logement d'un instituteur, mais étant en très mauvaise réparation et d'après le devis qui en a été fait, une somme de 992 francs étant indispensable, n'ayant aucun fond dont il puisse disposer, il se trouve encore dans l'impossibilité de faire face à cette dépense, mais voulant y contribuer autant que les ressources et la position malheureuse de ses habitants peuvent le permettre, arrête : une imposition de trois centimes par franc sera établie sur les contributions mobilière, foncière, et des portes et fenêtres de la commune de Locronan, dont le montant sera arrêté au traitement d'un instituteur ou aux réparations de la maison".*

Dans les années qui suivent un traitement d'instituteur apparaît tous les ans dans le budget communal, ainsi que des demandes de secours pour les réparations du local communal. Mais ce n'est qu'en 1843 qu'est prise la décision de créer une école de garçons et de filles, grâce à l'action d'un maire aux idées libérales, Clermont-Félep, et de son adjoint Nicolas Daniélou :

*"Monsieur le Maire de la commune a exposé que depuis longtemps il a le plus grand désir de faire à cette commune jouir des bienfaits de l'instruction primaire ; que la maison de monsieur Nicolas Marie Jean Danielou lui a paru convenable pour la création d'une école de garçons et de filles ; qu'il a en conséquence fait dresser un plan de ladite maison et dépendances et un devis estimatif des ouvrages nécessaires pour l'acquisition, l'appropriation et la construction nécessaire ; que l'avantage d'une école primaire a déjà été apprécié par les habitants ; que plusieurs habitants se sont engagés à ouvrir une souscription volontaire pour aider la commune à pourvoir aux dépenses nécessaires qu'il peut même assurer au conseil que cette souscription s'élèvera à six cent francs ; il a donc engagé le conseil à l'autoriser à acquérir pour la commune la maison susmentionnée et dépendances ; à approuver les plan et devis susmentionnés, et à aviser aux moyens de pourvoir la dépense s'élevant à 9 017 francs".*



L'école de garçons en 1847 : lots 72 et 73. Les lots 68 et 69 appartiennent à C. Le Lons ;

ils seront utilisés pour la construction de l'école mixte de filles vers 1860.

La vente se fera pour 3000 francs par acte du 26 septembre 1843. Le 10 août 1845 la commune achète aussi la maison voisine appartenant à Pierre Le Roux de Parc a Valis.

Son premier instituteur fut Yves Brelivet, époux de Sophie Kernaleguen, agrégé en 1844. Au recensement de 1846 il habite la maison avec sa femme et sa fille Sophie, Marie Cosmao domestique et Geneviève Kernaleguen, ainsi que 2 pensionnaires Jean Pennaneach et Yves Nedelec.

La municipalité change sous le second empire. En 1854 Corentin le Lons, boulanger, est nommé maire. Il est propriétaire des lots 68 et 69 qui jouxtent la maison d'école. Le recteur de la paroisse est son beau-frère Jean Guillaume Coadou, qui milite pour la création d'une école confessionnelle de filles. Le 5 avril 1858, le conseil municipal, compte tenu du fait "*que le chiffre des pauvres et indigents de cette commune s'élève au moins à cinq cents*" accepte, "*pour soulager et instruire cette classe malheureuse*", sur la proposition du maire, que deux sœurs de charité viennent s'installer à Locronan pour y ouvrir une école mixte de filles et distribuer des aumônes. Le 13 avril une convention est adoptée par le conseil municipal :

*"Considérant les avantages résultant pour la localité d'une école tenue par les sœurs de charité, bienfaites d'une éducation religieuse, espoir d'implanter dans la localité quelque nouvelle industrie plus lucrative que l'industrie aujourd'hui ruinée des toiles, ou d'imprimer à cette dernière un nouvel essor, avantages tellement appréciés par une population que notre école qui ne s'ouvrait naguère qu'à vingt ou vingt cinq enfants, s'ouvre maintenant à cent ; considérant que le local actuel, même avec son annexe, est évidemment trop restreint. Considérant que l'annexe, outre les dépenses qu'elle met à la charge de la commune, rend la tenue de classe beaucoup plus difficile, l'une des sœurs étant obligée pour s'y rendre de parcourir une assez grande distance et la maison louée n'étant pas exclusivement réservée à l'école. Considérant que les dépenses nécessitées par une nouvelle construction seront amplement compensées dans quelques années par les économies résultant pour la commune d'une école et d'un pensionnat se suffisant à eux-mêmes, considérant que les offres qui nous sont faites par une personne qui porte à l'œuvre le plus grand intérêt sont on ne peut plus avantageuses. Considérant que l'administration a toujours prise en considération ; encouragé, aidé toute entreprise qui lui a paru de nature à répandre les bienfaits de l'éducation ou de l'industrie.*

*Et en vu d'un aussi grand avantage le conseil a consenti en unanimité les propositions faites par Monsieur le Maire acceptant toutes les conditions ci devant, acceptation d'une somme de quatre mille francs proposée par ladite personne à titre de prêt pendant six ans. Après cette époque capital et intérêts s'éteindront et tout restera entièrement à la commune."*

Le plan de financement d'un devis de 12 000 francs est adopté le 4 septembre 1859 : la contribution de la commune est de 2 000 francs, provenant de ventes de terres de la montagne, celles du département et de l'état de 4 000 et 2 273 francs. Les sœurs de la congrégation du Saint-Esprit apportent 4 000 francs, remboursables en cas de rupture du contrat par la commune.

La construction va se faire sur des terrains appartenant au maire Corentin Le Lons, contigus à la maison d'école (lots 68 et 69 du cadastre). Mais ils ne sont pas vendus car la commune devra lui verser des intérêts, et, après son décès en 1864, à ses enfants mineurs (dont le tuteur était le chanoine Guillaume Coadou leur oncle), et ceci au moins jusqu'en 1882.

L'école laïque des années 1840 donc était devenue confessionnelle sous le second empire. Il n'y avait là rien d'exceptionnel si l'on songe qu'à la même époque la première Ecole Normale de Quimper fut dirigée par les Frères des Ecoles Chrétiennes. Ce n'est qu'en 1882, après la promulgation des lois sur l'enseignement de Jules Ferry, que l'école de garçon sera à

nouveau laïcisée. La commune n'ayant pas les ressources pour construire une nouvelle école, il faudra séparer "physiquement" les filles des garçons, ce qui nécessite quelques travaux, comme en témoigne les délibérations du conseil municipal du 25 juin 1882, qui doit voter des crédits pour faire une *"cloison de briques pour séparer les classes des garçons de celle des filles et élever le mur de séparation de la cour des garçons et la cour des filles et boucher la porte qui existe entre elles"*. Un instituteur est nommé, à qui il faut trouver un logement de quatre pièces, payé par le département, qui sera secondé peu après par un adjoint. Les filles conservent leur institutrice religieuse, qui aura elle aussi une adjointe. Lors du recensement de 1886 il y a trois jeunes instituteurs habitant rue Saint-Maurice, Jean-Pierre Jouve et son épouse Louise Ancelin, et Louis Balay dont l'épouse est sage-femme. Les sœurs, au nombre de cinq, logent toujours rue du four, et deux d'entre elles sont institutrices (sœur Marie, née Ugain, et sœur Gilles, née Didier).

Le 14 février 1889 le conseil municipal donne son accord pour la construction d'une nouvelle école de garçons, mais sous la condition d'attendre l'an 1892 pour que la commune puisse indemniser M<sup>e</sup> veuve Domec des réparations qu'elle a faites à la maison servant actuellement de logement aux instituteurs.

Le terrain, le lot cadastral 130 de la rue Saint-Maurice appartenant à la veuve Alix (Anne Quiniou veuve de Simon Alix, qui décède en 1893), sera acheté le 11 octobre 1891 et le budget adopté le 7 juin 1892. Mais la réception des travaux ne se fera que le 10 avril 1898, et donc avec une première rentrée le premier octobre. Locronan dispose alors de deux écoles, une école communale de filles, tenue par les sœurs du Saint-Esprit, et une école laïque de garçon, avec un mur de clôture où l'on a quand même incorporé une statue de la Vierge enceinte.

L'école de filles sera elle-même laïcisée par décret du 31 juillet 1904, malgré un vœu du 11 septembre 1902 demandant le maintien des sœurs. Celles-ci doivent quitter la rue du four, pour la rue des Charrettes d'après le recensement de 1906.

Les écoles religieuses vont renaître en 1905 sous la dénomination d'écoles libres. Leur implantation devra beaucoup aux dons d'une riche veuve nantaise, Madame Lemonnier.



L'école des filles vers 1900, à droite de l'église.  
 Construite vers 1860, c'est aujourd'hui le musée municipal  
 Tout à gauche la nouvelle école de garçons

Il y avait donc quatre écoles à Locronan jusqu'aux années 1930. Il en reste trois après la second guerre mondiale, l'école publique étant devenue mixte. L'école libre des garçons ferme en 1956 et celle des sœurs devient mixte, avant de fermer elle-même en 2010. Aujourd'hui il ne reste plus que l'école Yves Tanguy, mixte et laïque, actuellement rue Saint Maurice, mais qui vient de déménager dans l'ancien bâtiment de l'école des sœurs Anne de Bretagne à la rentrée des vacances de Noël de l'année scolaire 2013-2014.